

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 novembre 2021	<i>N° 2021-737</i>

Convocation du 18 novembre 2021

Aujourd'hui jeudi 25 novembre 2021 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY
Mme Stephanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie JUQUIN
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Pascale BRU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 14h30 à 15h20 et à partir de 17h10 le 26 novembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 18h45 le 25 novembre et à partir de 16h36 le 26 novembre
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Claudine BICHET le 25 novembre et à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Jean-François EGRON à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 14h30 le 26 novembre
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h24 le 25 novembre
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 17h06 le 26 novembre
Mme Brigitte BLOCH à Mme Laure CURVALE à partir de 18h19 le 25 novembre
Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 17h le 26 novembre
Mme Andréa KISS à Mme Brigitte TERRAZA le 25 novembre
M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30 le 26 novembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h19 le 25 novembre

Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h06 le 26 novembre

M. Nordine GUENDEZ à M. Myriam BRET le 26 novembre
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h32 le 25 novembre et le 26 novembre
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre et à partir de 16h45 le 26 novembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 26 novembre
Mme Simone BONORON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h20 le 25 novembre
Mme Simone BONORON à Mme Eva MILLIER de 10h43 à 14h30 le 26 novembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 16h50 le 26 novembre
M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 17h20 le 26 novembre
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE le 25 novembre
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 17h23 le 25 novembre
M. Didier CUGY à M. Olivier CAZAUX à partir de 12h24 le 26 novembre
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 10h20 à 12h32 le 26 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Alain CAZABONNE à partir de 18h11 le 25 novembre

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 26 novembre
Mme Fabienne DUMAS à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 15h55 le 26 novembre
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 14h30 le 26 novembre

M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 18h15 le 25 novembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Guillaume GARRIGUES à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h08 le 25 novembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX le 26 novembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Nadia SAADI le 25 novembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 17h50 le 25 novembre
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI à partir de 17h50 le 25 novembre
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU le 25 novembre et à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h le 26 novembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 18h25 le 25 novembre
Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET à partir de 18h15 le 25 novembre
M. Jacques MANGON à M. Thierry MILLET à partir de 18h40 le 25 novembre et le 26 novembre
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h50 le 26 novembre
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 16h40 le 26 novembre
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 18h40 le 25 novembre
M. Michel POIGNONEC à M. Fabrice MORETTI à partir de 13h17 le 26 novembre
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h17 le 26 novembre
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 12h26 le 26 novembre
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 14h30 le 26 novembre
Mme Nadia SAADI à Mme Harmonie LECERF à partir de 17h le 26 novembre
Mme Béatrice SABOURET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h30 le 26 novembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h30 le 26 novembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 17h23 le 25 novembre
M. Thierry TRIJOULET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 15h30 le 26 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON jusqu'à 18h40 le 25 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 18h40 le 25 novembre et à partir de 12h02 le 26 novembre

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Absent en application de l'article 7 du règlement intérieur : M. Marc MORISSET le vendredi 26 novembre

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 novembre 2021	Délibération
	Direction de la multimodalité Service modes actifs	N° 2021-737

1er Plan marche métropolitain - Décision - Adoption

Madame Isabelle RAMI présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le Schéma des mobilités approuvé par le Conseil de Bordeaux Métropole le 23 septembre 2021, a pour objectif de décongestionner la Métropole et offrir à chaque usager un large choix de mobilités alternatives, parmi lesquelles la marche.

Le présent 1er Plan marche métropolitain en est ainsi la déclinaison, afin d'atteindre l'objectif de part modale fixé à **32% à l'horizon 2030**.

Un 1er Plan marche métropolitain qui répond à des nombreux enjeux

La part modale de la marche sur le territoire métropolitain est déjà significative puisque 29% des déplacements sont effectués à pied sur la métropole (42% sur la seule Ville de Bordeaux), contre 24% en 2009.

Selon une étude IFOP (Institut français d'opinion publique) mandatée par Bordeaux Métropole en février 2021, 59% des métropolitains réalisent des trajets à pied tous les jours ou presque.

Un **potentiel de développement important** existe encore, en particulier sur les distances courtes, puisque 30% des déplacements effectués en voiture sont encore réalisés sur une distance inférieure à 2km, distance où la marche est pourtant particulièrement pertinente.

Le développement de l'usage de la marche permet d'instaurer un **cadre de vie plus apaisé**. Le modèle de la ville bâtie autour de l'automobile a montré ses limites et la population aspire aujourd'hui au développement d'une ville plus conviviale, plus apaisée, plus humaine, que le développement de la marche peut contribuer à faire émerger. Cet enjeu se trouve d'ailleurs au cœur du projet de la mandature actuelle.

Le Plan marche y répond en prévoyant d'accorder à la marche une part d'espace public plus représentative de sa pratique. La part d'aménagements dédiée à la marche sera ainsi rééquilibrée au regard de celle dédiée à la circulation automobile.

De cette façon le Plan marche remédiera dans le même temps à la problématique de la congestion automobile. Il permettra aux habitants de se reporter sur la marche sur les distances les plus courtes, notamment celles inférieures à 2km.

Le développement de la marche répond également à une exigence en matière de santé publique puisqu'elle permet une baisse des émissions de CO2 liées au transport routier et favorise un bon état de santé général.

L'essor de la marche représente enfin un enjeu économique important, notamment en termes d'entretien de la voirie et, à l'échelle individuelle, d'entretien du véhicule.

Enfin, il est important de souligner que le développement de la marche est une politique qui s'adresse à **tous les publics** : enfants, adultes, seniors, personnes handicapées...

L'attente est également forte dans la population, comme en témoigne le rendu en septembre 2021 du premier baromètre des villes marchables, résultant d'une enquête menée auprès de 43 000 françaises et français, par des associations de promotion de la marche du 7 Décembre 2020 au 15 Mars 2021

Ce dernier révèle que les 4 villes classées de la Métropole (>200 répondants) sont dans la moyenne nationale et jugées comme des villes « moyennement favorables à l'usage de la marche » : les villes de Bordeaux, Mérignac et Bègles obtiennent respectivement les notes de 9,1, 8,0 et 7,7 ; soit des notes équivalentes aux autres villes françaises de taille comparable. La Ville de Gradignan, quant à elle, se distingue au niveau national en obtenant la note de 14,4, deuxième ville du palmarès.

Ce même baromètre recense notamment 3 améliorations majoritairement attendues :

- Cheminements piétons plus larges, bien entretenus, sécurisés et désencombrés (41% des répondants) ;
- Réserver le trottoir aux piétons (30%) ;
- Verbaliser le stationnement sur passages piétons et trottoirs (28%).

Un 1er Plan marche coconstruit avec les partenaires, les élus des communes et les services de Bordeaux Métropole

La méthode générale de **co-construction** adoptée pour l'élaboration 1er Plan marche métropolitain reflète la volonté de la Métropole d'associer autant que possible les partenaires concernés. Bordeaux Métropole a également été accompagnée tout du long, par l'**agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine (a'urba)**, qui s'intéresse de près et depuis plusieurs années au sujet de la marche.

Les attentes de la population ont également pu être identifiées au travers de la consultation en ligne « Quelles mobilités demain sur Bordeaux Métropole ? » qui s'est déroulée du novembre 2020 au 15 janvier 2021.

Les partenaires associatifs et institutionnels, les élus des communes et les services techniques de la Métropole ont ainsi chacun été invités à participer à l'élaboration du Plan marche, qui aura ainsi duré **1 an**, jalonnée par :

- des **entretiens bilatéraux** menés avec des associations de promotion des mobilités alternatives et de la marche et de représentation des personnes handicapées, en particulier, en novembre 2020 ;
- **1 réunion de lancement** le 15 décembre 2020 puis **5 ateliers thématiques** du 7 au 21 janvier 2021, rassemblant des partenaires associatifs (Droits du piéton, APF France Handicap, Espace 33...) et institutionnels (Ademe, Cerema, Tbm...) ayant pour thème :
 1. Aménager des espaces publics plus accessibles, plus confortables et plus qualitatifs ;
 2. Renforcer l'articulation marche – transports collectifs ;

3. Aller à l'école sans voiture ;
 4. Sensibiliser et communiquer pour agir sur les comportements - Partage de l'espace public ;
 5. Expérimenter et concerter.
- **1 séminaire animé par l'a'urba** le 2 mars 2021 puis **4 ateliers territoriaux** du 4 au 12 mars 2021, conduits auprès des élus et services des communes réunis par pôles territoriaux ; pour présenter et approfondir les propositions faites lors des ateliers partenariaux ;
 - des **ateliers techniques** conduits tout au long mois de mai 2021 au sein des services de la Métropole pour étudier la faisabilité et décliner les propositions faites en ateliers ;
 - **5 ateliers territoriaux et partenariaux** du 22 au 29 juin 2021 rassemblant une dernière fois partenaires et élus et services des communes pour valider le plan d'actions du 1er plan marche métropolitain.

L'élaboration du 1er Plan marche métropolitain aura ainsi réuni un grand nombre d'acteurs concernés. L'expertise de chacun a permis, en près de **50 heures de réunions**, d'imaginer des actions ambitieuses en faveur du développement de la marche sur le territoire.

Des moyens à la hauteur de l'ambition pour la réussite du Plan marche

Le 1er Plan marche métropolitain, détaillé en annexe, prévoit un plan d'action ambitieux et entend se donner les moyens nécessaires pour leur réalisation :

- en identifiant et valorisant les actions déjà menées et montants déjà engagés par la Métropole, en particulier dans les **Contrats de codéveloppement (CODEV)** et les programmations des **Fonds d'Intérêt Communaux (FIC)** des 28 communes de la Métropole, en matière d'aménagements ou encore de travaux de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics ;
- en développant de nouvelles actions dédiées, telles que des actions de création, agrandissement et/ou désencombrement de trottoirs ou encore d'apaisement des quartiers et des rues d'école, grâce à un fonds mis à la disposition des communes pour un montant prévisionnel de **30M€ sur 5 ans**

Pour assurer un suivi continu du Plan marche, des indicateurs d'évaluation ont été fixés et une **instance de suivi régulier** qui associera élus, services et partenaires associatifs impliqués sera mise en place.

Un plan de 19 actions

Le plan d'actions du 1er plan marche métropolitain, présenté et détaillé en annexe à la présente délibération, propose 19 actions regroupées en 5 axes :

Axe 1 - Concevoir un espace public plus marchable

- 1.1 Poursuivre l'apaisement des quartiers par la mise en œuvre de zones marchables ;
- 1.2 Désencombrer les trottoirs ciblés comme priorités piétonnes ;
- 1.3 Développer les promenades plantées dans le cadre du projet 1 million d'arbres ;
- 1.4 Mobiliser le Guide des aménagements des espaces publics et les documents de planification ;
- 1.5 Élaborer les 6 PAVE manquants et suivre la mise en œuvre des PAVE de chaque commune ;
- 1.6 Mettre en conformité et sécuriser les passages piétons.

Axe 2 - Favoriser des déplacements scolaires piétons autonomes

- 2.1 Expérimenter la fermeture de rues d'écoles ;
- 2.2 Favoriser l'écomobilité scolaire.

Axe 3 - Articuler la marche et les transports collectifs

- 3.1 Poursuivre l'équipement des arrêts de transports en commun de plans de quartier ;
- 3.2 Poursuivre la mise en accessibilité des arrêts de bus les plus utilisés et de leurs alentours ;
- 3.3 Identifier et faire connaître les principaux raccourcis piétons entre stations de tramway.

Axe 4 - Valoriser la marche en tant que mode de déplacement quotidien

- 4.1 Élaborer un Code de la rue métropolitain ;
- 4.2 Mettre en place un jalonnement piéton sobre dans les communes volontaires ;
- 4.3 Valoriser les temps de parcours à pied et les bienfaits de la marche ;
- 4.4 Renforcer le sentiment de sécurité lors de déplacements nocturnes ;
- 4.5 Promouvoir ou développer une application de déplacement piéton.

Axe 5 - Faire événement autour de la marche

- 5.1 Promouvoir la marche au travers de la découverte du patrimoine naturel ;
- 5.2 Promouvoir la marche autour de marquages d'animation ;
- 5.3 Observer la satisfaction des habitants dans la mise en œuvre des actions du Plan marche.

Ceci étant exposé, il vous est demandé Mesdames et Messieurs de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-2 ;

VU la délibération n°2021-430 du Conseil de métropole du 23 septembre 2021 adoptant le Schéma métropolitain des mobilités ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le développement de la pratique de la marche est indispensable à la lutte contre la congestion automobile, à l'amélioration de la qualité de l'air, à la santé de nos concitoyens et plus globalement à l'amélioration du cadre de vie,

DECIDE

Article unique : d'adopter le 1er Plan marche métropolitain et son plan d'actions.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 novembre 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 DÉCEMBRE 2021	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 2 DÉCEMBRE 2021	la Conseillère déléguée,
	Madame Isabelle RAMI